



# **Formation Spécialisée du Comité Social Territorial (FSC) du 20 juin 2023 Commentaires et vote de FO**

## **I - Adoption du Procès-Verbal du 3 mai 2023**

**Avis favorable de FO**

## **II - Rapports pour information**

II-1- La mise en place du partenariat Tempoforme

### **Commentaires de FO :**

Pour FO,

Nous accueillons favorablement ce type de dispositif.

Ce dispositif devrait toucher un nombre plus important d'agents (pas uniquement 100 par an).

De même, les critères d'éligibilité au dispositif doivent être plus précis. Exercer un métier à forte pénibilité va comprendre les agents de restauration, mais pas uniquement.

Quels seront concrètement les métiers ciblés par ce dispositif ? Les agents doivent pouvoir facilement cibler s'ils sont éligibles.

II-2- Point d'étape de la démarche d'évaluation des risques professionnels

**RAS**

II-3- Les fiches registre de santé et de sécurité au travail

### **Commentaires de FO :**

Pour FO,

Il serait intéressant de communiquer à tous les agents sur les problématiques rencontrées : exemple les portes coupe feu, laisser ouvertes, déclenchement automatique, etc...

Nous préconisons de tirer profit de ces alertes pour communiquer aux agents régionaux sur les bonnes pratiques.

## II-4- Calendrier prévisionnel des visites FSC RAS

II-5- Accidents de travail : Situation - Bilan 2022 et comparatif avec l'année précédente

### Commentaires de FO :

Un bilan pluri annuel serait plus intéressant, en comparant avec les années précédentes, et en écartant les années COVID.

Il serait surtout intéressant de rapporter ce chiffre au nombre d'agents des services, pour établir un pourcentage global.

Si on établit que les accidents ont lieu majoritairement au bureau ou dans des ateliers, qu'ils concernent essentiellement des femmes, la question logique qui s'en suit est de savoir quelles sont les préconisations de la Région en terme de mesures de prévention ?

De même, il serait intéressant de savoir si ces accidents touchent essentiellement des agents de la filière technique, ou administrative, et si les agents concernés sont sur des métiers télétravaillables ou en sont exclus.

De manière plus globale, il serait évidemment intéressant par exemple de déterminer si le télétravail a bien eu un effet important sur la diminution des accidents.

II-6- Retour sur exercice d'évacuation du 7 avril 2023

### Commentaires de FO :

Il conviendrait de préciser le Nombre de guides file et serres file présents sur site, et le nombre recommandé de GF/SF pour qu'un exercice de ce type soit mené correctement.

Doter de Gilets jaunes les GF/SF est un point positif, mais le problème se pose en cas de réunion, par exemple en salle de créativité. L'agent n'a pas accès à son matériel.

Enfin, le Vendredi ne représente pas la fréquentation habituelle des services. On ne peut tirer de cet exercice des conclusions sur la fréquentation habituelle des bâtiments régionaux.

II-7- Site Verne Delpech à Amiens

### Commentaires de FO :

Pour FO,

Le site pilote, qui concerne notamment la DFP, a été travaillé avec les agents, mais de leurs propres avis, toutes leurs préconisations n'ont pas été retenues. Les remarques ci-dessous pourront s'appliquer pour tout le site.

Les points de vigilance de FO sont les suivants :

Consacrer le dernier étage à des salles de réunion est intéressant en raison du fait que les combles sont extrêmement pénibles en été comme en hiver, mais au final cela donne beaucoup d'espaces de réunion, ou de créativité, sans utilisation forcément rationalisée par un agenda d'occupation, et le plus souvent vides de personnel.

Réserver de manière systématique des open space pour les services SAF, nous paraît diminuer la qualité de vie au travail pour ces agents. 7 agents dans un même bureau nous paraît excessif et d'ailleurs éventuellement vecteur de communication de virus. Les SAF ne doivent pas systématiquement faire l'objet de bureaux partagés. Pour cette raison, un bilan de l'expérimentation nous apparaît évidemment incontournable.

Accorder un temps immédiat au retour des agents est indispensable au maintien d'une bonne qualité de vie. Certains collègues se sont retrouvés dos à la porte du bureau, dans des bureaux exigus, consacré au niveau inférieur à un seul agent. D'autres bénéficient de climatiseur tandis

que le collègue mitoyen n'en a pas. Les logiques de bénéfice de ces matériels ne sont connues ni des agents, ni des OS. Les logiques de métrage sont aussi également peu claires.

Pour FO, une action est nécessaire sur ces points.

II-8- Dispositif régional de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou acte d'intimidation

### **Commentaires de FO :**

La clarté et la compréhension du document ont été amélioré. Le schema de dernière page est enfin lisible.

Pour FO, il y a un lien à faire entre ce dispositif et l'ASA mobilisable dans le cadre de violences intra familiales.

Le rappel du bénéfice de l'ASA régionale spécifique qui est inédite au plan national, nous paraît incontournable dans le cadre de ce dispositif régional de signalement « d'actes de violence... de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou acte d'intimidation », la majeure partie de ces éléments étant présents en cas de violences physiques ou psychologiques intra familiales.

### **III – Questions diverses**

## FSC EXCEPTIONNELLE

### I - Rapports pour information

I-1- Point d'étape sur la redistribution des locaux des services régionaux

#### Commentaires de FO :

Nous formulerons un avis global sur le sujet au point suivant.

I-2- Travailler à la Région en 2030 : démarche globale de transformation interne sur les nouveaux modes d'organisation du travail

#### Commentaires de FO :

Nous félicitons la tenue d'une FSC exceptionnelle.

Co-construction des NMOT :

Notre perception de ce chantier, et le retour des agents sont les suivants.

#### 1. De manière générale :

Notre perception du contexte est que ce dernier est contraint par la résiliation des baux pour la Tour Lille Europe et de l'immeuble Vérose.

Les projets de transformation régionaux sont permanents et excessifs. Nous comprenons la nécessité de redéfinir l'offre de transport régional ou le pilotage des fonds européens agricoles. Néanmoins, la nécessité de réorganisations sur certains domaines est discutable. Ces réorganisations permanentes des services régionaux engendrent une instabilité administrative permanente.

Notre perception de l'avenir est également à l'inquiétude, particulièrement concernant les conditions de travail des agents. On observe malheureusement un développement des Open Spaces, qui sont un facteur de dégradation de la qualité de vie au travail. (la DFP et les SAF de la Région en sont un exemple).

Les attentes de FO notamment en direction de l'ANACT/ARACT sont de jouer un rôle d'alerte, de rappel des normes applicables pour de bonnes conditions de travail, d'aide au pilotage de ces conditions. Nous attendons de L'ARACT/ANACT qu'elle respecte son objet moral : Agence Nationale ou Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

## 2. Sur certains points plus précis :

### Sur la question du 7 postes pour 10 agents :

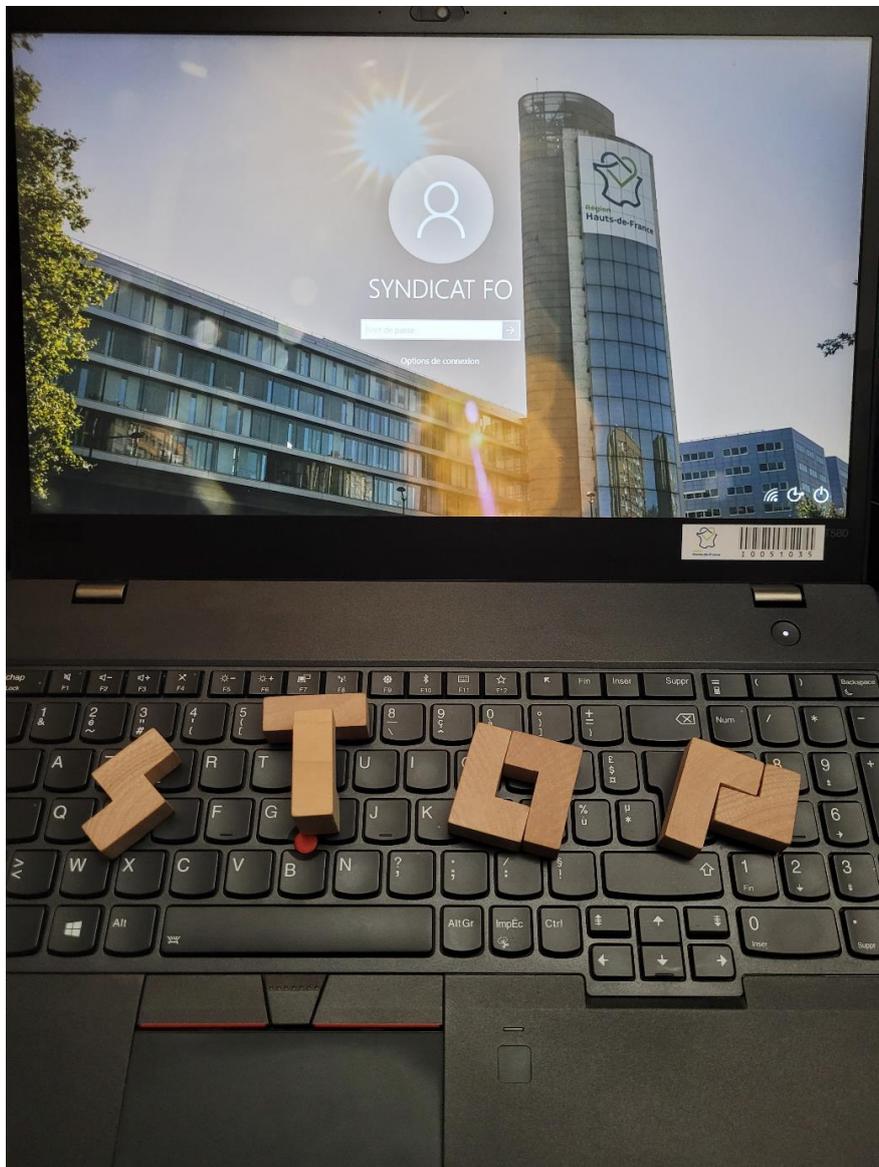
FO n'a jamais véritablement contesté ce chiffre, qui s'appuie sur une étude globale de fréquentation. Par contre, le problème rencontré par ce chiffrement ressassé à outrance de la fréquentation est qu'il correspond désormais à une référence de l'Administration pour gérer les réorga ou réaménagements d'espaces.

Sur ce point, FO a toujours eu une position continue. L'analyse du besoin en espace ne doit pas se résumer à une approche globale statistique, mais répondre aux besoins concrets des utilisateurs. Sur ce point, sous l'impulsion de FO, il a d'ailleurs été enfin acté le 15 juin en GT de partir non plus du 7 pour 10, mais du besoin réel des agents.

En effet, comme nous l'avons exposé ainsi que certains directeurs (M. PIRA), certains agents (exemple des chargés d'opérations) ont une présence très réduite dans les bureaux, de par leurs missions sur le terrain. A contrario, certains agents ont un besoin fort et systématique de présence sur site administratif, (par exemple pour éditer des conventions, procéder au suivi des parapheurs, instruire certaines demandes, etc...)

Pour FO, il faut partir du besoin de agents, des métiers des agents, et construire avec les agents, ce qui est la base de la réussite de toute conduite de projet.

En résumé, Il faut arrêter de vouloir faire rentrer des carrés dans des ronds, et inversement.



***STOP,  
Mes conditions de travail, j'y tiens !***

Sur le travail mené par OYENA :

FO a déjà eu la possibilité de pointer la déconnexion entre certaines problématiques et la réalité des agents régionaux. Identifier des enjeux climatiques est actuellement hors sujet surtout après la période de sobriété énergétique subie dernièrement. Travailler sur le droit à la déconnexion alors que passera très prochainement une charte ayant cet objet en CST, est également en décalage... (idem pour la question de la gestion individuelle du temps qui fait déjà l'objet de formations CNFPT).

Les ateliers sont parfois totalement déconnectés des problématiques des agents. Et les agents ne comprennent pas que l'on veuille absolument les faire entrer dans certaines cases ou problématiques inexistantes, alors que la seule véritable question qui se pose avec les NMOT porte sur le respect et l'amélioration des conditions de travail.

Pour FO, tous nos principes initialement posés demeurent valables : Rappel.

**1. Un principe de Sécurité**

Chaque agent doit disposer d'un poste de travail lors de sa venue en présentiel. Les agents ne doivent pas être confrontés à une interrogation quotidienne matinale sur leur lieu de travail. Pas de nomadisme professionnel !

Pour FO, « 1 poste pour chacun ! »

**2. Un principe d'Égalité**

Tous les agents et occupants doivent partager les espaces de travail (sauf les agents sur métiers non télétravaillables).

Le partage des postes de travail doit concerner les agents, N+1, N+2, N+3 et les élus.

Il n'est pas envisageable de concentrer des agents sur un même espace, tandis que des encadrants seront dans de vastes espaces et non mutualisés.

Pour FO, « La mutualisation pour tous ! »

**3. Un principe d'Organisation régulée des espaces**

L'organisation de la mutualisation des espaces doit se réaliser en respectant des Règles identiques, précises et connues de tous.

Nous refusons que soit mise en place une organisation du travail à la tête du client, ou en fonction des affinités entre la hiérarchie et certains agents.

Une éventuelle priorité aux chargés de famille dans l'organisation doit être appliquée de manière intelligente, et non varier d'une Direction à une autre.

Pour FO, « Des Règles identiques et précises ! »

Pour FO, il y a également une vigilance à conserver sur les espaces communs (format ouvert). Certains lieux ne se prêtent pas ou peu à ces espaces ou présentent des inconvénients majeurs. (Exemple : installer des lieux près des ascenseurs au Siège de région peut engendrer des nuisances sonores pour les visiteurs comme pour les agents.)

Enfin il est primordial d'avoir un respect systématique des aménagement spécifiques des postes de travail pour les agents qui en bénéficient actuellement, le plus souvent pour des raisons médicales.

Et pour terminer évidemment selon notre ligne constante chez FO : Attention aux open spaces ! Toutes les études établissent une baisse de la qualité de vie au travail, de la concentration dans ces espaces. (et une augmentation de la fatigue évidemment). Chez FO, par principe, nous rejetons ce type d'organisation. D'ailleurs, nous remarquons que ces espaces collectifs ne servent jamais d'illustration au chantier NMOT, alors qu'ils sont pourtant une réalité professionnelle du quotidien de certains agents.

EN CONCLUSION :

Pour **FO**, les agents ne sont pas opposés par principe au changement, mais opposés aux changements susceptibles de dégrader durablement leurs conditions de travail !

Bien syndicalement.

*Vos Représentants **FO** à la FSC :*

*Stéphane WAVRANT*

*Secrétaire Général*

*Laurence MANTEL*,

*Sylvie PIEDELOUP*

***FIN***